

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Séance du 31 mai 2011

AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

En application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Au vu de la présentation faite, la CCSPL émet l'avis suivant :

Concernant **la collecte des déchets ménagers et assimilés**, la CCSPL constate une stabilisation de la quantité des déchets collectés (hors déchèteries) en 2010 par rapport à 2009 (- 0,35%) et rappelle l'attachement qu'elle porte à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement de réduire de 7% d'ici 2013 la quantité des ordures ménagères résiduelles (bac gris, bac vert et verre), objectifs qui nécessitent de poursuivre activement la politique menée.

En matière de **collecte sélective** (bac vert et silos à verre), la CCSPL acte l'augmentation de la quantité collectée (+ 2,8%) et regrette néanmoins les faibles tonnages du verre collecté (24 480 t) et du plastique (3 130 t) au regard des gisements nationaux respectivement de 43 % et 13 %. Elle tient à souligner l'évolution encourageante du taux de refus de tri qui baisse par rapport à 2009, de 27,7% à 26,4%. Elle alerte la Communauté urbaine sur la nécessité de poursuivre et d'amplifier ses actions (messagers et ambassadeurs du tri, opérations de sensibilisation) en raison d'un déficit permanent d'information et d'explication sur le geste du tri et son suivi, particulièrement dans l'habitat collectif.

Concernant **la valorisation énergétique des déchets incinérés**, la CCSPL constate une nouvelle fois l'écart de rendement entre les deux usines (68% pour Lyon-sud et 12% pour Lyon-nord). Elle regrette fortement cette situation, justifiée principalement pour 2010 par une panne de turbo-alternateur sur le site de Lyon-nord. Elle acte les pénalités de 440 000 € réclamées au délégataire en 2010.

En matière de **recyclage et de compostage des déchets verts**, la CCSPL souligne l'intérêt de cette valorisation matière des déchets qui encourage le partenariat avec les associations dans le cadre des recycleries et participe à la réduction de la quantité des déchets collectés. Elle alerte, néanmoins, la Communauté urbaine sur les conditions d'accueil en déchèterie, notamment sur les files d'attente.

Suite à ces constats, la CCSPL attire particulièrement l'attention la Communauté urbaine sur :

- **l'excédent budgétaire de 14 M€** lié à l'activité du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Cette situation avait déjà été constatée l'année dernière. Elle souhaite connaître la destination de cet excédent de recettes reversé au budget général de la Communauté urbaine et particulièrement celle des dépenses d'investissement réalisées par le budget général pour la gestion des déchets. Elle propose que ces données soient publiées dans les prochains rapports Barnier.
- **la valorisation des mâchefers**, principalement stockés aujourd'hui. Elle encourage la Communauté urbaine à rechercher des débouchés pour ce sous-produit de l'incinération

dans les travaux de voirie notamment et à favoriser ce type de valorisation lors des appels d'offres ou par une meilleure communication.

- **le renforcement des actions des messagers du tri**, au nombre de 15 personnes seulement pour les 58 communes la Communauté urbaine. Par ailleurs, l'ensemble des membres de la CCSPL souhaitent pouvoir bénéficier de retours d'information sur le suivi de la qualité du tri et notamment lorsque le tri est bien réalisé : « communication positive ».

Cet avis sera communiqué au conseil de Communauté, avant de délibérer sur le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.